

COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31 (CIAH 31)

C/O GIHP MIDI-PYRENEES

10 Rue Jean Gilles – Local n°902

31100 TOULOUSE

Tel : 05 61 44 88 33

E-mail : ciah31@handi-social.fr

Site : <http://v2.handi-social.fr/ciah31.html>

A M. P. SUC-MELLA,

Directeur pour l'autonomie PA-PH,
CONSEIL GÉNÉRAL HAUTE GARONNE
1 Bd de la Marquette
31090 TOULOUSE CEDEX 9

Toulouse, le 4 août 2014,

LETTRE RECOMMANDÉE AR

Copie pour information :

- M. Alain GABRIELI, Vice-Président de la Commission Permanente et membre de la 4^{ème} Commission du Conseil Général de la Haute-Garonne, Président de la CDAPH 31
- Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)

Objet : **Versement de la PCH par CESU préfinancés**

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions de la réunion du 17 juin 2014, entre les représentants des associations de personnes en situation de handicap et de leurs familles, membres du CIAH 31, et les responsables de la Direction pour l'Autonomie Personnes Agées – Personnes Handicapées (DAPAPH) du Conseil Général de la Haute-Garonne, à propos du versement de la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH) par CESU préfinancés**.

Nous avons compris que cette disposition vise à simplifier et améliorer le contrôle d'effectivité de la PCH par votre service.

Nous avons bien noté **vos engagements** sur les points suivants :

- **Maintien du lissage sur l'année des quotités horaires d'aide humaine** du plan personnalisé de compensation ;
- **Poursuite du versement de la PCH au-delà de 45 jours d'hospitalisation ;**
- **Transmission de votre relevé de conclusions** de cette réunion à tous les participants.

Vos courriers du 25 février et du 4 avril 2014 annonçaient aux bénéficiaires de la PCH la mise en place du CESU à partir de mai 2014, sans les informer de leur droit à refuser les nouvelles modalités de versement et à demander le maintien des anciennes modalités.

Aussi, comme nous vous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, nous insistons par la présente pour que la DAPAPH adresse, dans les plus brefs délais, aux bénéficiaires de la PCH, un **courrier** les informant expressément qu'ils conservent le **libre choix du mode de versement de la PCH** et leur demandant leur **accord écrit** pour modifier le mode de versement.

T.S.V.P. →

Vous nous avez expliqué que votre service avait accompagné les bénéficiaires de la PCH en difficulté avec le CESU. Mais nos associations vous ont dit, lors de cette réunion, le nombre important de personnes qui se sont retrouvé sans les moyens de régler convenablement en temps et en heure leur personnel d'aide humaine. Nous vous avons déjà exposé les complications importantes liées au règlement par CESU pour les usagers, notamment en cas de gros plan d'aide humaine.

Concernant le **contrôle d'effectivité**, dans un souci de clarté et de pédagogie, nous vous demandons d'adresser aux bénéficiaires concernés le **décompte détaillé avec vos modalités de calculs**.

Connaissant votre attachement à la **qualité de service rendu aux usagers**, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre votre **relevé de conclusions** de la réunion du 17 juin 2014, et nous **apporter vos réponses** sur tous les points évoqués ci-dessus avant début septembre.

Dans l'attente de votre réponse, et en vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée,

Pour le CIAH 31,

Dr Catherine COUSERGUE,
Présidente du
GIHP MIDI-PYRÉNÉES.

Francette DESCLINE,
Délégation départementale 31
AFM.

Associations membres du CIAH 31 :

- ACT UP Sud-Ouest
- AIDES Midi-Pyrénées
- Alliance Maladies Rares Midi-Pyrénées (AMR)
- Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées (AAD)
- Association Connaitre les Syndromes Cérébelleux (CSC)
- Association Charcot – Marie – Tooth (CMT)
- Association Départementale des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs 31 (AD-PEDA)
- Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM)
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association des Parents d'Enfants DYSlexiques 31 (APEDYS 31)
- Association des Parents d'Enfants Handicapés ou Différents (APEHD)
- Association des Sourds de Tolosa (AST – ex TOLOSA 31)
- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Association Pour l'Insertion des Handicapés Moteurs et Sensoriels (APIHMS)
- Dyspraxie France Dys 31 (DFD31)
- Groupe des Aphasiques Tchatcheurs du Toulousain (GATT)
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Midi-Pyrénées (GIHP)
- Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)
- Spina-Bifida Midi-Pyrénées
- Trisomie 21 Haute-Garonne
- Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)